

Missions support et transverses  
Division des Examens et Concours  
DEC 1

**ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ ET D'ADMISSION DES CONCOURS EXTERNES, DES CONCOURS EXTERNES SPÉCIAUX, DU SECOND CONCOURS INTERNE ET DU TROISIÈME CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ÉCOLES ET D'ACCÈS A L'ÉCHELLE DE RÉMUNÉRATION DES PROFESSEURS DES ÉCOLES DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT DE L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER.**

**SESSION 2026**

**LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE  
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER  
CHANCELIERÈRE DES UNIVERSITÉS**

**VU** le décret n° 90-680 du 1<sup>er</sup> août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

**VU** l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles ;

**VU** l'arrêté du 5 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours externes organisés à titre transitoire conformément aux dispositions du décret n° 2025-352 du 17 avril 2025 modifiant les conditions de recrutement et de formation des corps enseignants, du personnel d'éducation et des maîtres de l'enseignement privé sous contrat du ministère chargé de l'éducation nationale, de concours externes spéciaux (langues régionales), de seconds concours internes, de seconds concours internes spéciaux et de troisièmes concours de recrutement de professeurs des écoles ;

**VU** l'arrêté du 5 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours externes organisés à titre transitoire conformément aux dispositions du décret n° 2025-352 du 17 avril 2025 modifiant les conditions de recrutement et de formation des corps enseignants, du personnel d'éducation et des maîtres de l'enseignement privé sous contrat du ministère chargé de l'éducation nationale, de concours externes spéciaux (langues régionales), de seconds concours internes, de seconds concours internes spéciaux et de troisièmes concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privés sous contrat.

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Pour la session 2026, la liste des membres du jury de délibération des épreuves d'admissibilité et d'admission des concours externes, des concours externes spéciaux, du second concours interne et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles et d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privé sous contrat dans l'académie de Montpellier est arrêtée comme suit :

**Président du jury :**

Monsieur RAYMOND David, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de Lozère

**Vice-Président :**

Monsieur BEGORRE Régis-Philippe, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale du Gard

**Membres du jury :**

Madame ALZUYETA Noémi, professeure de lettres classiques, collège Voltaire, Remoulins

Monsieur BARTHÉLÉMY Bruno, inspecteur de l'éducation nationale, circonscription Nîmes II

Madame BASSOLE Dorothee, conseillère pédagogique départementale, Pyrénées-Orientales

Madame BERTHEBAUD Sophie, professeure de lettres classiques, collège privé l'Assomption, Montpellier

Monsieur BONET Luc, inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional catalan faisant fonction

Monsieur CAMBON Maxime, professeur de mathématiques, collège Vincent Badie, Montarnaud

Madame CAUSERET Marie, conseillère pédagogique départementale, Hérault

Monsieur CAUSSE Christophe, inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional occitan faisant fonction

Madame CARNAZZI Valérie, conseillère pédagogique, circonscription Lunel

Monsieur CELLARIER Olivier, professeur de mathématiques, collège Ambrussum, Lunel

Madame CHEVALLIER Marjorie, conseillère pédagogique départementale, Gard

Madame CIALONE Stéphanie, inspectrice d'académie – inspectrice pédagogique régionale anglais

Madame DECHAVANNE Isabelle, inspectrice d'académie – inspectrice pédagogique régionale italien

Monsieur DELWARDE Damien, inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional mathématiques

Madame DESHAIES Nathalie, professeure de lettres modernes, collège Pierre Mendès France, Jacou

Monsieur DESTRUHAUT Fabrice, inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional mathématiques

Madame DUBEL Mary-Elise, inspectrice de l'éducation nationale, circonscription Montpellier Sud

Madame DURIEZ Joelle, conseillère pédagogique départementale, Pyrénées-Orientales

Madame GARCIA VILLA Jeannette, inspectrice d'académie – inspectrice pédagogique régionale espagnol

Monsieur HECKLEN Hervé, adjoint au DASEN des Pyrénées-Orientales

Madame KAYSEN Marie-Christine, inspectrice de l'éducation nationale, circonscription Alès II

Madame JAMME Stéphanie, inspectrice de l'éducation nationale, circonscription Béziers

Madame LASNE Sandra, professeure d'anglais, lycée Notre-Dame de la Merci, Montpellier

Madame MARTEL Corine, inspectrice de l'éducation nationale, circonscription Montpellier centre

Madame PAUL Perrine, professeure des écoles, Calandreta Ciutat, Carcassonne

Madame RAYNAUD Émilie, professeure de lettres modernes, cité scolaire Alain Chamson, Le Vigan  
Madame REHNFELDT Elsa, inspectrice de l'éducation nationale, circonscription Saint-Jean-de-Védas  
Monsieur ROCHES Alain, inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional allemand  
Monsieur RODRIGUEZ Juan-Luis, inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional lettres  
Madame ROMITI Laura, professeure de lettres modernes, collège Claudie Haigneré, Rochefort-du-Gard  
Madame SAYSET Catherine, conseillère pédagogique départementale, Aude  
Madame SEDES Nadège, inspectrice de l'éducation nationale, circonscription Ribéral  
Madame SÉGURA Aurélie, conseillère pédagogique départementale, Aude  
Madame SOLIER Lucie, professeure de lettres modernes, collège Via domitia, Poussan  
Monsieur VEBOBE Jean-François, professeur de mathématiques, lycée privé La Trinité, Béziers  
Monsieur VIDAL Jérôme, conseiller pédagogique départemental, Pyrénées-Orientales

**Article 2 :**

Le président de jury est assisté d'un vice-président, lequel est appelé à remplacer le président dans le cas où celui-ci se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission.

**Article 3 :**

La secrétaire générale de l'académie de Montpellier est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Montpellier, le **04 DEC. 2025**

Pour la rectrice et par délégation  
La secrétaire générale d'académie

Isabelle CHAZAL